



BUDGET 2008 : VERS LA PRIVATISATION ?

Le projet de loi de finances 2008 a été présenté en Conseil des Ministres par le Ministre du Budget et des Comptes Publics le 26 septembre 2007. S'appuyant sur une prévision de 2,25 % de croissance, le gouvernement affirme pouvoir maîtriser les dépenses publiques afin de se rapprocher des critères européens.

C'est au nom de cette détermination à maîtriser son budget qu'il augmente le budget de la recherche et l'enseignement supérieur ainsi que celui de la justice. Mais c'est **au nom de la réduction du déficit, que le gouvernement supprime 23 000 postes de fonctionnaires d'Etat**, dont 11 200 au Ministère de l'Education Nationale. **L'économie ainsi réalisée, près de 500 millions d'Euros permettrait, selon le gouvernement, quelques mesures catégorielles.**

Rien n'est prévu dans le budget pour augmenter la valeur du point d'indice, seul critère objectif de revalorisation des traitements de l'ensemble des fonctionnaires. Les fonctionnaires, n'ont obtenu aucune augmentation en 2007, alors que dans le secteur privé les salaires ont augmenté de plus de 2 %. Quelle considération pour les agents de l'Etat alors que depuis 2000, leurs traitements ont accumulé un retard de 7 % par rapport aux prix !

La seule solution envisagée par le gouvernement consiste à proposer aux personnels d'effectuer des heures supplémentaires pour obtenir des rémunérations plus importantes ! Mais, en conséquence, **ce « travailler plus pour gagner plus » pour les personnels titulaires, se fait au détriment de l'absence d'augmentation de salaire et au détriment de l'emploi : le nombre de postes mis aux concours est réduit (-3000). Un moins grand nombre de jeunes aura un emploi.**

Par contre le gouvernement ne rappelle pas dans la présentation qu'il fait du Projet de Loi de Finances 2008 que **les faveurs accordées à quelques uns lors de la mise en place du bouclier fiscal, au printemps dernier, représentent à elles seules 625 millions d'euros d'absence de recettes**, bien plus que les économies faites sur le dos des fonctionnaires. Mais est ce bien, un souci d'économie qui amène le gouvernement à réduire le nombre de fonctionnaires ?

Concernant la **répartition des suppressions de postes, ce sont encore les personnels de l'éducation nationale qui sont les plus touchés: 11 200 postes supprimés**, alors que le nombre d'élèves ne diminue pas dans des proportions aussi importantes, loin s'en faut.

Les personnels administratifs et de gestion du Ministère de l'Education Nationale voient, cette année, **1000 postes disparaître**, alors que la déconcentration mise en place ces dernières années a déjà eu pour conséquence de réduire le nombre des postes aussi bien à l'administration centrale que dans les rectorats et les Inspections académiques, et de transférer une partie du travail dans les établissements. Les personnels attendent toujours une réelle revalorisation et non des modifications indemnitaires. La décentralisation des personnels TOS, quant à elle, amène les collectivités territoriales à confier la gestion de ces personnels aux établissements scolaires, sans personnels supplémentaires, et sans augmentation de salaires pour des tâches plus importantes et plus nombreuses. C'est une curieuse conception du « travailler plus pour gagner plus ».

Quant aux personnels TOS, ils sont transférés aux collectivités territoriales. Ils n'apparaissent donc pas dans le Projet de Loi de Finances, sous la forme de compensation financière versée par l'Etat aux collectivités territoriales. Mais cette dernière ne couvrira pas les besoins des établissements qui éprouveront de fait des difficultés pour effectuer les tâches nécessaires. C'est l'image de l'enseignement public qui en sera ternie.

La dégradation des conditions de travail des enseignants s'amplifie : augmentation du nombre d'élèves par classe, augmentation des charges de travail (heures de surveillance ...) réduction du nombre de postes offerts aux concours, recours à un plus grand nombre de contractuels.

Comment l'Etat pourra-t-il atteindre les objectifs fixés à l'école par la loi : lutte contre l'échec scolaire, formation des jeunes afin qu'ils ne quittent pas le système scolaire sans formation professionnelle... ?

Cette **gestion exclusivement financière, qui découle de la LOLF tente de répondre aux impératifs européens**. Ceci confirme le choix du gouvernement : **la fonction publique à la française est de fait remise en cause**. Ainsi la possibilité pour tous de bénéficier des mêmes services publics disparaît, **l'école n'est plus une priorité de la Nation, mais un simple moyen d'ajustement budgétaire**.

Ce budget instaure le désengagement de l'Etat du service public, la privatisation des services, la précarisation des personnels. C'est la remise en cause des fondements même de la République.

(Texte mis en ligne 6 octobre 2007)